

La prudence est de mise pour les personnes atteintes d'un cancer qui souscrivent à une assurance voyage

Pourquoi la durée de la « période de stabilité » est-elle si importante? Nous avons identifié deux assureurs qui offrent une « période de stabilité » de seulement sept jours.

Assurez-vous de bien gérer les risques avant votre voyage.

Un article rédigé par : Jan Wleugel, membre du comité directeur du Groupe de soutien Toronto & District Myeloma Support Group

N.B. : Ni moi-même (Jan Wleugel), ni le Groupe de soutien Toronto & District Myeloma Support Group, ni Myélome Canada n'avons d'intérêt financier ou autre envers les assureurs mentionnés dans cet article. De plus, je ne suis ni courtier, ni agent d'assurance agréé, ni un professionnel œuvrant dans le domaine de l'assurance. Pour toute question, veuillez consulter un courtier ou un agent d'assurance agréé.

L'assurance voyage peut couvrir la partie d'une réclamation qui n'est pas prise en charge par l'Assurance-santé de l'Ontario ou votre régime provincial de soins de santé, notamment pour des services médicaux d'urgence à l'extérieur du pays ou de la province, le rapatriement et les frais liés à une interruption de voyage. Ces coûts non couverts peuvent atteindre des centaines de milliers de dollars, surtout lorsqu'il s'agit de soins reçus aux États-Unis.

La plupart des polices d'assurance voyage comportent une clause d'exclusion pour les « conditions préexistantes ». Ainsi, l'assureur peut refuser une réclamation si celle-ci est liée à une condition médicale qui existait avant la date d'effet de la police, telle que le myélome multiple ou tout autre cancer ou maladie.

Ces polices comportent également une clause relative à la « période de stabilité » qui stipule que l'exclusion des « conditions préexistantes » ne s'applique pas si la condition du voyageur est jugée « stable » pendant un certain nombre de jours avant le départ. La durée de la « période de stabilité » peut varier de sept jours à plus d'un an. La notion de stabilité est rigoureusement définie et peut inclure tout changement dans l'état de santé du patient, une consultation avec un professionnel de la santé ou un changement aux médicaments prescrits. La définition exacte de la stabilité varie d'un assureur à l'autre.

Une longue « période de stabilité » peut représenter un risque pour une personne atteinte d'un myélome ou toute autre personne en traitement, puisque toute consultation médicale ou tout traitement pendant cette période pourrait entraîner un refus de réclamation. Nous avons été informés que deux assureurs ont récemment offert une couverture d'assurance voyage à des personnes atteintes d'un myélome avec une « période de stabilité » de seulement sept jours.

Ces assureurs sont :

- **Medi-Quote***: <https://www.mediquote.ca/>
- **Travel Guardian***: <https://travelguardian.ca/fr/>

**Nous n'avons effectué aucune vérification ou analyse des autres dispositions de ces polices, et une comparaison minutieuse serait de mise si vous recevez des propositions de ces deux assureurs.*

Ne vous attendez pas à ce qu'une police « standard », comme celles offertes avec certaines cartes de crédit de prestige ou certains programmes de fidélité, propose une couverture avec une courte « période de stabilité ». Il est préférable de communiquer avec votre agent ou courtier pour qu'il vous aide à trouver une couverture adaptée à vos besoins.

De nombreux programmes d'assurance collective proposés par les employeurs incluent une couverture d'assurance voyage. Si vous avez souscrit à un tel programme avant le diagnostic d'un myélome, il est possible que l'exclusion des « conditions préexistantes » ne s'applique pas.

Il peut néanmoins être avantageux de souscrire à une assurance voyage supplémentaire, car celle-ci pourrait offrir une couverture pour d'autres risques pendant le voyage. Cependant, comme l'assurance voyage offerte aux personnes atteintes d'un myélome multiple comprend généralement une longue « période de stabilité », il est important de lire attentivement la proposition.

Quoi qu'il en soit, avant votre départ, il serait prudent de préparer une trousse de premiers soins qui comprend des antibiotiques pour les infections respiratoires et gastro-intestinales, un antibiotique topique et peut-être même des gouttes ophtalmiques antibiotiques, surtout si vous êtes immunodéprimé(e). Il est également prudent de vous informer sur les vols de retour ; cela vous permettra de rentrer chez vous plus tôt au besoin dès les premiers signes de maladie, plutôt que d'avoir recours aux services médicaux à l'étranger.

Si vous souscrivez à une assurance voyage avec une courte « période de stabilité » (p. ex. sept jours) auprès d'un assureur autre que *Medi-Quote* ou *Travel Guardian*, je vous serais reconnaissant de communiquer avec moi par courriel à janwleugel@gmail.com.

Dans votre courriel, je vous prie d'inclure les renseignements suivants :

- Nom de l'assureur
- Nom du courtier ou de l'agent
- Et si possible, une copie du libellé de la police

Cela nous permettra de partager cette information dans les prochaines versions de ce document, en prenant soin toutefois de protéger vos renseignements personnels.